

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 10 avril 2025

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq **le 10 avril 2025, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

5 mars 2025

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires** : Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN,

**10 avril 2025**

**Suppléants** : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Eric BARDET, Tania ANDRÉE, Jean-Claude CHADENAS, José ABRUNHOSA

**Suppléants excusés** : Solange VALLÉE, Isabelle SOIRAT, Jean-Albert BOULAY, Stéphane LEDOUX

**Pouvoirs :**

Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU  
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Christophe THORIN  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Vincent ROBIN  
François FROMET a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Claire GRANGER  
Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à Annick BARRÉ  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

**N°16.2025**

**Membres titulaires excusés** : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Marie-Pierre BEAU, Marie-Agnès FERET

Objet de la délibération :

**Fédération Nationale des  
Centres de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale  
(FNCDG) – Cotisation 2025**

Participait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Conseillère aux décideurs locaux.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président, M. Eric MARTELLIERE rappelle aux membres du conseil d'administration que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) adhère à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG).

L'objectif principal de la FNCDG est d'assurer un relais, au plan national, auprès des pouvoirs publics pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion. A ce titre et pour assurer le fonctionnement de la FNCDG, les centres de gestion adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

**nombre d'agents** (effectif des électeurs inscrits sur les listes des CAP catégories A, B, et C – Elections professionnelles décembre 2022) multiplié par **montant agent** voté en assemblée générale FNCDG.

Au cas particulier du CDG41, le nombre d'agents retenu issu des dernières élections professionnelles de 2022 est de 3 589 (3 790 sur le dernier mandat). Il est précisé que ce nombre d'agents est figé pour la durée du mandat, soit jusqu'en 2026.

Pour l'année 2025, le « montant agent » voté par la Fédération est de 1,50 €/agent, montant identique aux années 2022, 2023 et 2024.

La cotisation, pour l'année 2025, s'élève donc à **5 383,50 €**.

Les modalités possibles de versement sont les suivantes :

- un seul versement **OU**
- deux versements : le 1<sup>er</sup> versement avant le 30 avril 2025, le second avant le 30 septembre 2025.

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** le versement, au profit de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG), de la cotisation due au titre de l'exercice 2025, pour un montant de 5 383,50 €,
- **de décider** du règlement de cette cotisation en un seul versement,
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 10 avril 2025.

Le Président,

  
Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 25 Avril 2025  
Exécutoire le : 25 Avril 2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

  
Eric MARTELLIERE

